

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1422

présenté par
Mme Elimas, rapporteure

ARTICLE 45

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« qu'ils ont à disposition »,

les mots :

« dont ils disposent » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.